

**Programme de stage professionnel dans le cadre de la Maturité spécialisée
Communication - Information (MSCI)**

Contrat individuel EPN / étudiant

Entre les deux parties :

A. European Placement Network (EPN)

Nom de l'institution	EUROPEAN PLACEMENT NETWORK (EPN)
Adresse	Barlow House, Minshull Street
Ville	MANCHESTER
Code postal	M1 3DZ
Pays	ANGLETERRE
Site Internet	www.epnuk.com

Personne habilitée à signer le contrat	Norbert GORLT
Fonction	Managing director
Email:	Norbert.gorlt@apreca.net

Personne de contact	Norbert GORLT
Téléphone	Managing director
Email:	Norbert.gorlt@apreca.net

B. Etudiant participant au programme

Nom et prénom de l'étudiant	
Personne habilitée à signer le contrat	
Coordonnées de l'étudiant (Adresse, téléphone, email)	
Coordonnées représentant légaux	
Nom de l'établissement scolaire d'origine	
Nom et contact du doyen-ne responsable	

PREAMBULE

*EPN et l'Unité transversale Échange & Mobilité du DIP (ci-après EL&M) ont convenu par un accord de partenariat de l'organisation et de la réalisation d'un programme en immersion linguistique sous forme de stage professionnel en Irlande, Allemagne et Italie, destiné aux étudiants en filière Maturité spécialisée filière Communication-Information (ci-après MSCI), des trois options préprofessionnelles *Tourisme, Information documentaire et Informatique de gestion.**

Le présent contrat a pour objet de définir le cadre de la collaboration entre EPN et l'étudiant candidat au programme de stage professionnel en immersion linguistique.

Le programme s'inscrit dans le cadre du Programme Suisse Erasmus +.

1. FINALITES DE L'ACCORD

Le présent accord vise à définir :

- Le but de la mobilité
- Les modalités de réalisation de la mobilité
- Les prestations et responsabilités des parties
- Les modalités administratives et organisationnelles du programme
- Le coût et modalités de paiement du programme
- Les modalités de remboursement en cas d'interruption de programme
- Les conditions de résiliation du présent contrat
- Le for juridique et droits applicables

2. BUT DE LA MOBILITE

- 1 L'obtention du titre de certification MSCI inclut, pour les trois filières MSCI (Tourisme, Informatique de gestion, Information documentaire) deux séjours en immersion de cinq semaines, chacun dans l'une des deux régions linguistiques correspondantes aux deux langues étudiées au certificat de l'Ecole de culture générale (ECG).
- 2 Les séjours en immersion ont lieu sur la période estivale avant l'entrée en année MSCI (séjour entrant) et l'été suivant, au terme de l'année MSCI (séjour sortant).
- 3 La mobilité visée dans le présent accord consiste en la réalisation d'un stage professionnel valant comme séjour en immersion sortant, soit le deuxième séjour en immersion réalisé au terme de l'année MSCI.
- 4 Il concerne les étudiants ayant l'anglais, l'italien ou l'allemand comme langue 2 pour leur séjour sortant.
- 5 Le stage professionnel MSCI vise à renforcer les compétences linguistiques, professionnelles, culturelles et personnelles de l'étudiant.

3. MODALITES DE REALISATION DE LA MOBILITE

1. L'étudiant réalise un stage professionnel de cinq semaines en Irlande, Allemagne ou Italie.
2. Le stage professionnel a lieu sur la période estivale, au terme de son année MSCI.
3. L'étudiant est placé pendant cinq semaines dans une entreprise d'accueil correspondant à sa filière de formation spécifique, et loge en appartement partagé.

4. Le stage professionnel donne lieu à son terme à une attestation (*End of placement evaluation, annexe 5*) de la part de l'entreprise d'accueil.

4. PRESTATIONS ET RESPONSABILITES DES PARTIES

European Placement Network (EPN)

EPN fournit aux étudiants les prestations suivantes :

- Le placement dans une entreprise d'accueil correspondant à la filière de formation spécifique de l'étudiant ;
- Tous les services et soutiens administratifs relatifs à l'étudiant et à l'entreprise d'accueil (dossiers d'inscription, relation avec les entreprises d'accueil, séances de préparation, informations organisationnelles et logistiques etc.) ;
- La participation à une séance préparatoire à Genève, au plus tard au mois de juin précédant le séjour en immersion ;
- La mise à disposition d'un bureau de coordination ;
- La mise à disposition d'un répondant EPN par étudiant sur place;
- Le transport de l'aéroport le jour d'arrivée et de départ (organisation de taxis ou en transport public à destination du lieu d'hébergement).

EPN met tout en œuvre pour s'assurer que le stage professionnel se déroule dans les meilleures conditions.

EPN gère tout problème survenant sur place entre l'étudiant et l'entreprise d'accueil. Dans le cas où survient un problème ne pouvant pas être résolu sur place, la direction d'EPN contacte EL&M, et les deux parties collaborent à la recherche de solutions et accompagnent, le cas échéant, l'étudiant dans toute démarche utile.

Sont à charge de l'étudiant l'organisation et le coût des prestations suivantes :

- La recherche d'un logement
- Le billet d'avion ou de train au lieu de destination
- Les couvertures d'assurance de responsabilité civile, maladie et accidents
- Les éventuelles excursions, visites culturelles ou activités sportives sur place
- Les fournitures personnelles nécessaires à l'activité professionnelle
- Les coûts relatifs à la téléphonie et internet et/ou à l'accès réseau
- Le coût des transports publics
- Les dépenses personnelles

EPN met tout en œuvre pour s'assurer que le stage professionnel se déroule dans les meilleures conditions.

EPN gère tout problème survenant sur place entre l'étudiant et l'entreprise d'accueil. Dans le cas où survient un problème ne pouvant pas être résolu sur place, la direction d'EPN contacte EL&M, et les deux parties collaborent à la recherche de solutions et accompagnent, le cas échéant, l'étudiant dans toute démarche utile.

Unité transversale Échanges & Mobilité, DIP Genève

EL&M, en collaboration avec la coordinatrice cantonale MSC1 du service enseignement, évaluation et certifications (*ci-après SEC*) à la direction générale de l'enseignement du secondaire II (*ci-après DGES II*), et la doyenne de l'établissement scolaire genevois en charge des étudiants MSC1, assure les prestations suivantes :

- L'information aux étudiants et, le cas échéant, à leurs familles concernant le programme, lors d'une séance dévolue à cet effet dans le courant de l'automne de l'année MSCl.
- L'inscription centralisée au programme et la transmission d'un tableau récapitulatif des étudiants inscrits, accompagné des dossiers d'inscription ;
- Le cas échéant, la mise à disposition d'EPN de tout complément d'information utile au dossier d'inscription, permettant d'affiner le choix et placement dans une entreprise d'accueil ;
- EL&M est l'interlocuteur d'EPN à Genève. EL&M coordonne à l'interne l'information et toute communication utile au programme, en collaboration avec la doyenne en charge des étudiants MSCl et la coordinatrice MSCl DGES II.
- L'organisation, avec EPN, de la séance de préparation du mois de juin précédant le stage professionnel ;
- Le cas échéant, en cas de difficulté majeure, la gestion avec EPN et les familles d'origine du retour d'un étudiant.
- Une permanence de contact lors du séjour des étudiants durant l'été 2025.

5. MODALITES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES

Inscription au programme

L'étudiant souhaitant participer au programme et mandater EPN pour trouver une place de stage dépose un dossier d'inscription auprès d'EL&M (info.echanges-mobilité@etat.ge.ch) au plus tard au 31 janvier de l'année scolaire en cours. Les documents sont tous au bas de la page du [site cantonal EL&M](#)

Ce dossier contient :

- La **fiche d'inscription EL&M**
- La fiche d'inscription d'EPN (**Application form EPN**)
- Le **contrat individuel EPN** / étudiant dûment signé
- La déclaration d'assurances
- Une lettre de motivation
- Un CV

Suite du processus de réalisation

EPN - Calendrier de réalisation séjour en immersion MSCl		
Date	Nature	Commentaire
31 janvier	Date butoir inscription	Dossier: - fiche inscription EL&M - Application form EPN - Contrat individuel étudiant/ EPN - Lettre de motivation - CV
5 février	Réception dossiers par EPN	EL&M > EPN
Au 14 février	Confirmation inscription sur la base du dossier complet	EPN > EL&M > candidat
De février à mi-avril	Recherche de place de stage	EPN
Au plus tard 15 avril	Confirmation place de stage	EPN > candidat (copie à EL&M)
Dès la confirmation place de stage	Recherche de logement	Candidat
Au 15 juin	Envoi facture coût du programme	EPN > candidats
Mi-Juin	Séance préparatoire à la mobilité	EPN / EL&M / ECG / candidats / familles

Fin juin / début juillet	Signature contrat de mobilité, si année MSCI réussie Versement du 80% de la subvention	Candidat + EL&M EL&M > candidat
Juillet	Départ en mobilité	Candidat
Août	Fin de la mobilité	Candidat
31 août	Délai de restitution: - Rapport final apprenants - Témoignage personnel - Fiche évaluation de stage	Candidat > EL&M
> fin septembre	Dès réception des documents finaux, versement du solde (20%) de la subvention	EL&M > candidat

Séance préparatoire

Une séance préparatoire à Genève (en visio ou présentiel), au plus tard au mois de juin de l'année scolaire en cours, a pour but de compléter les informations préalables indiquées aux étudiants concernant le déroulement du programme et les opérations qui y sont liées, les accords juridiques en découlant, les aspects interculturels, le type d'entreprise d'accueil prévu et un rappel concernant les attentes d'EPN et d'EL&M en termes professionnels et personnels durant le séjour en immersion. Les étudiants sont également rappelés aux droits et obligations découlant de leur séjour.

Hébergement

La recherche d'un logement durant le stage incombe à l'étudiant (Airbnb, auberge de jeunesse, logement chez l'habitant etc.).

Sélection des entreprises d'accueil

Les entreprises d'accueil sont sélectionnées par EPN.

Chaque étudiant est placé dans une entreprise d'accueil correspondant à son option préprofessionnelle spécifique.

L'entreprise d'accueil identifie un collaborateur en charge du suivi de proximité de l'étudiant (*tuteur*). Ce dernier a pour mission de permettre à l'étudiant de s'intégrer favorablement au sein de l'entreprise et d'accomplir à satisfaction les tâches qui lui sont assignées.

Les tâches et/ou missions assignées à l'étudiant sont en correspondance aux compétences professionnelles acquises durant son stage professionnel en année MSCI, et tiennent compte de ses intérêts.

L'étudiant dispose de tous les outils et soutiens utiles à l'accomplissement de ses tâches au sein de l'entreprise.

L'étudiant reçoit au terme de son stage professionnel une évaluation par l'entreprise d'accueil. Celle-ci atteste notamment des *soft skills* démontrées lors du stage (investissement et assiduité au travail, capacité d'adaptation et d'autonomie, intégration culturelle et sociale, sociabilité, motivation).

EL&M peut, à une date définie avec EPN, rendre visite à un panel d'entreprises d'accueil sélectionnées par EPN.

Transport

L'étudiant a la charge d'organiser son voyage jusqu'à la destination d'accueil.

La date et l'heure de rendez-vous à l'aéroport sont indiqués aux étudiants. Aucun autre point de rencontre ne peut être accepté. EPN recommande que les étudiants arrivent avec le même vol.

EPN prend en charge à l'aéroport les étudiants à leur arrivée et organise le transfert vers le lieu d'hébergement (taxi ou transports en commun).

Séance de préparation au départ

Une semaine avant le départ, EPN organise une séance d'information collective en visioconférence.

Cette séance a pour but de fournir les dernières informations relatives à l'administration et à la logistique globale du programme, ainsi que répondre aux dernières questions des étudiants.

Responsabilités d'EPN et de ses collaborateurs

EPN met tout en œuvre pour s'assurer que le stage / séjour se déroulent dans les meilleures conditions.

Le correspondant identifié au sein du bureau de coordination gère tout problème de proximité survenant entre l'étudiant et l'entreprise d'accueil. Il informe immédiatement la direction d'EPN de problèmes éventuels. Dans le cas où survient un problème ne pouvant pas être résolu sur place, la direction d'EPN contacte EL&M, et les deux parties collaborent à la recherche de solutions et accompagnent, le cas échéant, l'étudiant dans toute démarche utile.

Assurances

Avant de partir, l'étudiant s'assure de la couverture à l'étranger de son assurance maladie, accident et responsabilité civile. L'assurance responsabilité doit aussi couvrir les dommages éventuels ayant lieu au sein de l'entreprise d'accueil.

La carte européenne d'assurance maladie EIII est obligatoire.

6. COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT DU PROGRAMME

Les coûts comprennent les prestations décrites dans le présent contrat pour une durée de 5 semaines:

Destination	Description	Coût	Remarques
Irlande	Forfait placement en entreprise /suivi sur place selon présent accord	630 Euros	Hors vol, hébergement restauration et dépenses personnelles
Allemagne	Forfait placement en entreprise /suivi sur place selon présent accord	630 Euros	Hors vol, hébergement restauration et dépenses personnelles
Italie	Forfait placement en entreprise /suivi sur place selon présent accord	800 Euros	Hors vol, hébergement restauration et dépenses personnelles

Un soutien financier est assuré par une subvention de la Confédération dans le cadre du programme Suisse Erasmus +. Le soutien financier complète le financement individuel.

Les montants du cofinancement sont indiqués dans le contrat de mobilité.

Le 80 % du montant de la subvention est versé par EL&M au candidat dès que la place de stage est confirmée et le contrat de mobilité signé. Le solde de 20% est versé au terme du stage, dès réception par EL&M des documents de fin de stage.

La facture des prestations d'EPN est adressée par EPN au candidat, lequel la règle avec l'aide du cofinancement accordé.

7. MODALITES DE REMBOURSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION

Aucun remboursement ne peut être demandé en cas d'interruption de stage, dès lors qu'il a été effectivement initié. Il convient de prévoir une assurance annulation auprès du TCS.

Au cas où l'étudiant devait annuler sa participation avant la réalisation effective de son stage, les conditions suivantes s'appliquent:

Le coût est dû dans sa totalité, sauf si l'annulation est due pour cas de force majeure ou d'échec aux examens finaux.

- Dans le cas d'une annulation pour cas de force majeure, aucun dédommagement n'est réclamé.
- Dans le cas d'un échec aux examens finaux (réponse au plus tard fin juin) et que le candidat renonce au stage, un montant de dédommagement de 300 Euros est dû.

Le remboursement éventuel intervient dans les 30 jours.

8. MODALITES DE RESILIATION DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties contractantes en cas de non-respect de ses termes.

Le délai de résiliation est de 60 jours avant la fin du programme de l'année scolaire en cours.

Nonobstant la résiliation, les parties sont responsables du règlement de toutes leurs obligations financières.

9. FOR ET DROITS APPLICABLES

Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence des juridictions genevoises en application du droit suisse.

SIGNATURES

	EPN	Etudiant
Nom		
Prénom		
Date		
Signature		